

Extrait d'acte de naissance

Exercer son droit de rétractation en cas de vente d'un lot de copropriété

Lettre type

Mis à jour le 14 avril 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Permet de notifier son droit de rétractation lorsque certains documents devaient être annexés à la promesse de vente d'un lot de copropriété et sont manquants

- <http://www.conso.net/content/le-reglement-de-copropriete-netait-pas-annexe-au-compromis-de-vente-vous-exercez-votre-droit> - Institut national de la consommation (INC)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*